



Conseil

Distr. limitée
4 novembre 2020
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Conseil, seconde partie de la session

Kingston, 20-24 juillet 2020*

Point 10 de l'ordre du jour

**Examen de demandes d'approbation de plans
de travail relatifs à l'exploration, s'il y a lieu**

Projet de décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques présentée par Blue Minerals Jamaica Ltd

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant sur la recommandation de la Commission juridique et technique,

Notant que, le 24 décembre 2018, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone¹, Blue Minerals Jamaica Ltd, société patronnée par la Jamaïque, a présenté au Secrétaire général une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques,

Rappelant qu'aux termes du paragraphe 6 a) de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982², une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration est étudiée conformément aux dispositions de la Convention³, y compris son annexe III, et de l'Accord,

Rappelant également que, conformément au paragraphe 3 de l'article 153 de la Convention et au paragraphe 6 b) de la section 1 de l'annexe à l'Accord, le plan de travail relatif à l'exploration revêt la forme d'un contrat conclu entre l'Autorité et le demandeur,

Prenant note de l'avis consultatif rendu le 1^{er} février 2011 par la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer,

* Dates initiales. La seconde partie de la session a été reportée *sine die*.

¹ ISBA/19/C/17, annexe, et ISBA/19/A/12.

² Résolution 48/263 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363.



1. *Prend acte* du rapport et des recommandations de la Commission juridique et technique concernant la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques présentée par Blue Minerals Jamaica Ltd⁴ dont le Conseil a été saisi, notamment des paragraphes 33 à 37 du rapport ;

2. *Approuve* le plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques présenté par Blue Minerals Jamaica Ltd ;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Autorité de donner au plan de travail relatif à l'exploration des nodules polymétalliques la forme d'un contrat conclu entre l'Autorité et Blue Minerals Jamaica Ltd, conformément au Règlement.

⁴ ISBA/26/C/22.